

# Studio Loupitchoun

Merci de l'intérêt que vous portez à notre location.

Afin de confirmer votre réservation (après confirmation de notre part de la disponibilité),  
veuillez dûment remplir les 2 exemplaires du contrat de location ci-après.

Envoyez-nous par courrier les 2 exemplaires accompagnés de votre déclaration sur  
l'honneur (dernière page). L'exemplaire vous étant destiné vous sera retourné signé.

L'acompte doit être versé par **chèque ou virement pour les français** et **par virement  
ou swift pour les étrangers**.

**RIB NATIONAL :**

Madame Liliane MEYSEN  
10278 06511 00020261501 44

DOMICILIATION : CCM AGRICULTURE DE CARPENTRAS

**RIB INTERNATIONAL :**

Madame Liliane MEYSEN  
IBAN : FR76 1027 8065 1100 0202 6150 144 BIC : CMCIFR2A

DOMICILIATION : CCM AGRICULTURE DE CARPENTRAS - FRANCE

...

# Contrat de Location

(exemplaire destiné au propriétaire)

## Entre le propriétaire

Liliane MEYSEN  
108 avenue St Pierre de Vassols  
84380 MAZAN

Tel : 04 90 29 72 24  
Portable : 06 14 81 01 10

## Et le locataire

M. Mme Mlle (Nom et prénoms) :

Adresse : .....  
.....  
.....

CP Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Portable : .....

Nbre d'adultes:..... Nbre d'enfants : ..... ages:.....

Animaux : chien ... chat .... Autres .....

## Pour la location

Adresse :

**Liliane MEYSEN**

Studio Loupitchoun

108 avenue St Pierre de Vassols  
84380 MAZAN

Meublé coquet et confortable, cuisine américaine tout équipée, salle d'eau avec douche, WC, lavabo,  
Située au 1<sup>er</sup> étage dans une maison de village de 2 étages (habitation du propriétaire). Capacité maximum **4** personnes.

Surface habitable 25 m<sup>2</sup> environ

Nombre de lits : de 2 pers : **01 (Banquette clic-clac )**  
de 1 pers : **02 (lits superposés)**

Visitez l'appartement sur Internet :  
[www.loupitchoun84.com](http://www.loupitchoun84.com)

Animaux calmes et propres admis avec supplément 30€/semaine/animal.

## Le propriétaire, ou son mandataire responsable, loue :

Du samedi ..... / ..... / ..... à 16 heures au samedi ..... / ..... / ..... à 10 heures.

Le montant de la location est fixé à 280 Euros par semaine, quelsoit la période soit un montant total de ..... Euros pour l'ensemble du séjour.

Le prix comprend toutes les charges (eau, électricité, etc.) dans la limite d'une consommation raisonnable et n'excédant pas une période consécutive à 15 jours.

Le prix de la location ne comprend pas la fourniture du linge de maison et de bain.

Les animaux calmes et propres sont admis avec un supplément s'élevant à 30 Euros par semaine et par animal, soit un montant total de .... Euros pour l'ensemble du séjour.

Un dépôt de garantie équivalent à une semaine de location vous sera demandé à votre arrivée.

Cette caution vous sera restituée dans un délai maximum de 2 mois après votre départ, déduction faite des réparations pour les dégâts, la perte des objets, etc.

Cette location prendra effet dès réception à notre adresse de :

- 1) 2 exemplaires du présent contrat daté, signé et précédé de la mention " lu et approuvé " (un exemplaire vous sera retourné signé par nos soins)
- 2) L'acompte d'un montant de ..... Euros (50 % du montant total de la location avec ou sans supplément animaux) à régler par virement ou par chèque bancaire ou postal libellé à mon ordre.
- 3) La déclaration sur l'honneur concernant l'assurance du local à louer ou à défaut une attestation d'assurance avec l'extension « Villégiature » (location vacances).

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions de location fournies avec le présent contrat.

Fait le ...../...../ ..... à ..... , Fait le ...../...../ ..... à .....

Le Propriétaire : Liliane MEYSEN

Le Locataire: (faire **précéder** la signature de la mention "lu et approuvé")

# Contrat de Location

(exemplaire destiné au locataire)

## Entre le propriétaire

Liliane MEYSEN  
108 avenue St Pierre de Vassols  
84380 MAZAN

Tel : 04 90 29 72 24  
Portable : 06 14 81 01 10

## Et le locataire

M. Mme Mlle (Nom et prénoms) :

Adresse : .....  
.....  
.....

CP Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Portable : .....

Nbre d'adultes:..... Nbre d'enfants :..... ages:.....

Animaux : chien ... chat .... Autres .....

## Pour la location

Adresse :

Adresse :

### Liliane MEYSEN

Studio Loupitchoun  
108 avenue St Pierre de Vassols  
84380 MAZAN

Meublé coquet et confortable, cuisine américaine tout équipée, salle d'eau avec douche, WC, lavabo,  
Située dans une maison de village (habitation du propriétaire). Capacité maximum  
**4** personnes.

Surface habitable 25 m<sup>2</sup> environ

Nombre de lits : de 2 pers : **01 (Banquette clic-clac )**  
de 1 pers : **02 (lits superposés)**

Visitez l'appartement sur Internet :  
[www.loupitchoun84.com](http://www.loupitchoun84.com)

Animaux calmes et propres admis avec supplément 30€/semaine/animal.

## Le propriétaire, ou son mandataire responsable, loue :

Du samedi ..... / ..... / ..... à 16 heures au samedi ..... / ..... / ..... à 10 heures.

Le montant de la location est fixé à 280 Euros par semaine,  
soit un montant total de ..... Euros pour l'ensemble du séjour.

Le prix comprend toutes les charges (eau, électricité, etc.) dans la limite d'une consommation raisonnable et n'excédant pas  
une période consécutive à 15 jours.

Le prix de la location ne comprend pas la fourniture du linge de maison et de bain.

Les animaux calmes et propres sont admis avec un supplément s'élevant à 30 Euros par semaine et par animal, soit un  
montant total de ..... Euros pour l'ensemble du séjour.

Un dépôt de garantie équivalent à une semaine de location vous sera demandé à votre arrivée.

Cette caution vous sera restituée dans un délai maximum de 2 mois après votre départ, déduction faite des réparations pour  
les dégâts, la perte des objets, etc.

Cette location prendra effet dès réception à notre adresse de :

- 1) 2 exemplaires du présent contrat daté, signé et précédé de la mention " lu et approuvé " (un exemplaire vous sera retourné signé par nos soins)
- 2) L'acompte d'un montant de ..... Euros (50 % du montant total de la location avec ou sans supplément animaux) à régler par virement ou par chèque bancaire ou postal libellé à mon ordre.
- 3) La déclaration sur l'honneur concernant l'assurance du local à louer ou à défaut une attestation d'assurance avec l'extension « Villégiature » (location vacances).

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions de location fournies avec le présent contrat.

Fait le ...../...../ ..... à ..... , Fait le ...../...../ ..... à .....

Le Propriétaire : Liliane MEYSEN

Le Locataire: (faire **précéder** la signature de la mention "lu et approuvé")

# Conditions de Location

## **DISPOSITIONS GENERALES**

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

## **PAIEMENT**

La réservation deviendra effective dès lors que le propriétaire aura reçu les 2 exemplaires du présent contrat signé et accompagné du montant des arrhes, (50% du montant de la location) du séjour. Le solde de la location sera versé au plus tard, le jour de l'arrivée à la remise des clés.

## **DEPOT DE GARANTIE (OU CAUTION)**

Le montant du dépôt de garantie sera au maximum équivalent à celui de la location, sans pouvoir excéder un mois. Il devra être versé à la prise de possession des lieux loués et ceci pour répondre à la perte, aux dégâts qui pourraient être causés aux objets, mobilier ou autres. En règle générale, (quand le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire), il sera restitué au locataire au moment du départ (après état des lieux), ou au maximum 2 mois après la date de départ, déduction faite du montant des réparations pour les dégâts, les pertes des objets, etc. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

## **UTILISATION DES LIEUX**

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Si ce n'était le cas, le preneur s'engage à verser, lors de son départ, la somme de 50 euros correspondant aux frais de nettoyage. Le preneur s'oblige à entretenir en parfait état les installations sanitaires, électriques et de chauffage pour lesquelles il devra prendre toutes précautions. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du preneur, tant dans le local que sur l'ensemble de la propriété. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous-location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Le montant intégral du loyer restant acquis ou dû au propriétaire. Les locaux loués sont à l'usage d'habitation provisoire de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale, artisanale ou de quelque nature que ce soit. Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir. En règle générale, le locataire prend possession des lieux à partir de 16 H le samedi et les quitte avant 10 H le samedi ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux.

## **CAS PARTICULIERS**

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur le contrat (04 personnes). A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle (01 personne supplémentaire). Dans ce cas, le propriétaire sera en droit de percevoir une majoration de prix qui devra être préalablement communiquée au locataire et consignée sur le contrat de location.

## **ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE**

L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront faits en début et en fin de séjour par le propriétaire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire disposera de 24 H pour vérifier l'inventaire affiché et signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire. En cas de non-réalisation d'état des lieux au départ, en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec l'emploi du temps, le propriétaire effectuera unilatéralement l'état des lieux à l'heure prévue, et renverra la caution dans la semaine suivant le départ, en l'absence de dégradation et sous réserve de bonne remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine. En conséquence, il aura un délai maximum de 2 mois après la date de départ pour restituer la caution, déduction faite des dégâts, de la perte des objets, etc. En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie dont le montant sera déterminé

par accord amiable entre le propriétaire ou son représentant et le locataire. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou, à défaut, par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie. Dans ce cas, le dépôt de garantie sera restitué au locataire par courrier dans un délai de 2 mois, déduction faite du montant des travaux estimés par le devis.

### **ANIMAUX**

Seuls les animaux de compagnie propres et ne présentant pas de danger particulier pour les autres occupants des lieux sont admis. La présence d'animaux familiers, sans l'accord du propriétaire, entraînera la rupture immédiate du présent contrat.

### **CONDITIONS D'ANNULATIONS**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme :

#### **1° ) Avant l'entrée en jouissance**

En règle générale, l'acompte reste acquis au propriétaire. Toutefois, il pourra être restitué quand le studio aura pu être relouer pour la même période et au même prix.

**2° )** Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24h00 et sans avis notifié du propriétaire :

- L'acompte reste acquis au propriétaire
- Le solde reste dû sans délai
- Le propriétaire peut disposer de sa location

**3° )** En cas d'annulation de la location par le propriétaire; Ce dernier reversera au locataire le double du montant de l'acompte qu'il a perçu dès notification de la dite annulation.

### **INTERRUPTION DU SEJOUR**

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions fixées plus haut.

### **ASSURANCES**

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension "Villégiature " (location de vacances).

Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurances et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de clause " Villégiature ". Une attestation d'assurance lui sera réclamée dès la signature du contrat de location ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

### **LITIGES OU RECLAMATIONS**

En cas de réclamations et à défaut d'accord amiable entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare sur l'honneur être assuré pour le studio LOUPITCHOUN que je loue à M. MEYSEN pour mes vacances, dans la maison de village 108 avenue St Pierre de Vassols 84380 MAZAN

\* Mon contrat d'assurance pour mon habitation principale comporte bien une clause au titre de « Villégiature location vacances » (joindre un certificat de l'assureur).

\* J'ai souscrit une police d'assurance particulière pour une location vacances du dit local (joindre une copie de l'attestation d'assurance).

(\* rayer la mention inutile)

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

(nom, prénom, date et signature du preneur )